



DOMINGO 1° de DICIEMBRE, 2019

Cité Internationale Universitaire Fondation Biermans-Lapôtre, 7 Boulevard Jourdan 75014

BJD, Pullip, Blythe, Muñecas de Artistas, ropa, accesorios...

FORMULARIO DE INSCRIPCION

Regresar acompañado del cheque, prueba de pago PayPal o copia de la transferencia bancaria

Expositores: Montaje sábado noviembre 30: 15h00-17h00

Domingo 1° de diciembre: 8h00-9h30. Desmontaje 17h00

*La entrada de los vehículos de los expositores, con previa autorización, se efectúa por la Puerta de Seguridad, 27 Boulevard Jourdan
Si desea tener acceso para descargar su material, por favor indique la marca, el color y las matrículas de su vehículo*

COMERCIANTES / ARTESANOS – Anexar copia de su documento oficial y DNI (OBLIGATORIO)

Nombre del negocio y número de registro:.....

COLECCIONISTAS – Anexar copia de su documento de identificación (OBLIGATORIO)

Nombre y apellidos:

Dirección:

Código postal:Ciudad: País:

E-mail: Sitio Web:

Tel.:Móvil:

Tema de venta:

| Deseo reservar: | Prix Unitaire | Total |
|--|---------------|-------|
| _____Mesa(s) (0,90x0,75cm) con un menú sándwich gratuito incluido + 1 gafete + una silla por reservación | x 95€ | _____ |
| _____Mesa(s) (1,80x0,75cm) con un menú sándwich gratuito incluido + 2 gafetes+ 2 sillas por reservación de una mesa o mas | x175€ | _____ |
| ME INSTALARE el (marque su elección) <input type="checkbox"/> 30 nov. - <input type="checkbox"/> 01 dec. | | |
| Toma de luz – ampliamente recomendada - (lámparas/extensiones, manteles NO proporcionados) | x 5€ | _____ |
| _____ Menú(s) adicional(es) (<i>sándwich-postre-gaseosa-café o té</i>) | x 10€ | _____ |
| _____ Gafete(s) adicional(es) (max. uno por ½ mesa) | x 15€ | _____ |
| _____ Invitación(es) Entrada a partir de las10h30 | x 7€ | _____ |
| | TOTAL | |

FORMA DE PAGO:

Cheque bancario a nombre de Rêver & Créer

a enviar junto con este formulario a: **Rêver & Créer** – A. MILLOT, 18, rue Louis Fablet - 94200 Ivry-sur-Seine, France

Transferencia bancaria LIBRE DE GASTOS para: Association Rêver & Créer

Banque: Crédit Agricole IVRY SUR SEINE - IBAN: FR76 1820 6002 8160 2948 2069 127 - BIC: AGRIFRPP882

PayPal: Sírvase indicar su correo electrónico PayPal, se le enviará una orden de pago _____

Declaro tener conocimiento del reglamento de participación en el evento y me comprometo a respetarlo.

Fecha y firma precedidas por el texto leído y aprobado

COMO LLEGAR A LA FBL

Fondation Biermans-Lapôte
Cité Internationale Universitaire de Paris
7, Boulevard Jourdan
75014 PARIS

En coche

Llegada a París - Tomar el periférico interior y salir en la Porte de Gentilly o salida del periférico exterior de la Porte d'Orléans (<http://maps.google.fr/maps?hl=fr&tab=wl>).

Estacionamiento Charlety: http://www.saemes.fr/parking/Parking_charlety-coubertin.php

En tren

Llegada por el Thalys a la Gare du Nord - Tomar el RER B (dirección Robinson o St Rémy les Chevreuse) - Bajar en Cité Universitaire. Aprox. 20 minutos.

En avión

Desde el **aeropuerto Charles de Gaulle**, tomar el RER B hacia Saint Remy Les-Chevreuses o Robinson.

Aprox. 45 minutos.

=> Parada de Cité Universitaire

Desde el **aeropuerto de Orly**, tome el RER B dirección Mitry-Claye y Charles de Gaulle

=> Parada de Cité Universitaire

En metro

Estación Porte d'Orléans + tranvía T3. Aprox. 8 minutos

En tranvía T3 : Pont du Garigliano <=> Porte d'Ivry

=> Parada de Cité Universitaire

En autobús: 67, 21

REGLEMENT DES MANIFESTATIONS

I. INSCRIPTIONS

Seront admis en tant qu'exposants les marchands inscrits au registre du commerce et des sociétés et les particuliers amateurs qui devront respecter la législation en vigueur. Une pièce d'identité ou justificatif d'inscription au RC sera demandé aux exposants. Chaque exposant doit s'inscrire nominativement. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous-louer ou céder tout ou partie de leur stand. Le stand devra obligatoirement être occupé par son titulaire avec sa propre marchandise.

II. DISPOSITIONS LEGALES

Les manifestations organisées par **Rêver & Créer**, Miniaturistes-Créateurs-Collectionneurs, sont ouvertes aux professionnels et aux particuliers ne proposant à la vente ou à l'échange que de la marchandise leur appartenant. En cas de contrôle (police, fisc, etc..) les exposants devront être en mesure de présenter leurs pièces d'identité ou les documents nécessaires à leur activité.

III. ASSURANCES

L'exposant s'engage à faire son affaire personnelle, d'assurer pendant la durée de la manifestation, la marchandise exposée. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte, case, vol ou autres détériorations. La marchandise exposée demeure sous la responsabilité de son propriétaire.

IV. STANDS

Aucun stand, aucune installation ne doit gêner les approches des sorties ni les masquer, ni en réduire la largeur et ne doit déborder les marques de réservation indiquées par l'organisateur. Il est interdit de rajouter de tables, étagères, chaises, etc. Les exposants s'engagent à respecter le règlement de sécurité dans les expositions, foires ou salons (arrêté du 23 mars 1965 J.O. du 29 mars 1965). Les exposants devront être présents à leurs stands durant toute la durée de la manifestation et de ne pas remballer leurs marchandises ou quitter leur stand avant la fermeture au public. Il est interdit de diffuser, de sonoriser son stand. La vente de copies, faux ainsi que d'objets en provenance de sites protégés ou archéologiques est interdite. La distribution de prospectus, lettres commerciales, catalogues, l'affichage, la prise d'adresses, sont sujettes à l'autorisation de l'organisateur. Les exposants doivent avoir fini d'installer leurs stands à l'heure d'ouverture au public. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'admission de tout exposant retardataire et de louer à nouveau l'emplacement.

V. DESISTEMENT

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur qui se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

VI. ORGANISATION

Les manifestations sont organisées par **Rêver & Créer**, Miniaturistes-Créateurs-Collectionneurs, elles sont destinées à promouvoir l'esprit de la collection et à développer les transactions dans ce domaine (vente, échange, achat). L'organisateur se réserve le droit d'attribution, refus d'inscription et d'admission sans avoir à se justifier. L'organisateur pourra exclure tout exposant qui ne présenterait pas de marchandises conformes au but de la manifestation ou troublerait le bon ordre de celle-ci sans qu'il puisse être réclamer ni remboursement, ni dédommagement d'aucune sorte. En cas de force majeure entraînant l'annulation de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours quelconque contre l'organisateur. Le retard d'ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part de l'organisateur. En cas de litige, les tribunaux du siège social de l'organisateur sont seuls compétents.

